

Jette, le 19 mars 2019

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Echevins,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

C'est avec un grand honneur que je vous présente le **Programme de Politique Générale pour la législature 2019-2025**, qui tient lieu également de note d'orientation pour le plan triennal 2019-2021. Ce document a été rédigé dans la lignée de la note « Visions et convergences Jette 2024 » avec le soutien de notre majorité politique que je remercie chaleureusement.

Je tiens également à remercier et féliciter l'administration du CPAS pour son investissement sans faille tout au long des travaux budgétaires.

A l'issue des élections communales du mois d'octobre 2018, notre Conseil de l'action sociale a été largement renouvelé, ce dont je me réjouis pour la bonne santé et la dynamique de notre institution. Je n'en oublie pas pour autant les membres qui nous ont quittés et que je remercie pour leurs années de service au CPAS de Jette, ainsi que ceux qui poursuivent leur mission à mes côtés et qui pourront mettre leur expérience et leurs compétences au service de la nouvelle équipe.

En ce qui me concerne, le Conseil de l'action sociale m'a reconduite dans les fonctions de Présidente et j'ai donc l'honneur de continuer ma mission tout en m'appuyant sur ce qui a déjà été réalisé au cours des dernières années. Ce mélange de stabilité et de nouveauté nous permettra, j'en suis sûr, d'aller plus loin encore dans la défense des intérêts des Jettois en situation de précarité, grâce à un programme ambitieux que je vais maintenant vous détailler.

Le budget 2019, ainsi que le plan triennal 2019-2020-2021, ont été élaborés en parfait dialogue avec la Commune et notre Bourgmestre, qui ont particulièrement insisté sur la nécessité de maintenir les finances communales sous contrôle.

En conséquence, ce budget présente un résultat à l'équilibre et tient compte d'une intervention communale de 10.928.951,17 € soit un budgeting zéro par rapport au montant de l'année 2018. Ceci sans diminuer les prestations sociales ni les évolutions barémiques, mais bien en rationalisant les dépenses tout en profitant de la revalorisation des recettes fédérales liées aux interventions sociales.

Les dépenses de personnel présentent une augmentation due en partie à l'application du statut pécuniaire (37.916,96 €) tandis que le coût des nouveaux engagements budgétés en 2019 sont soit compensés par un subside (Maribel, PIIS, SPP Intégration sociale), soit imposés par la nouvelle Ordonnance sur les CPAS, nous y reviendrons.

L'année 2019 sera pour le CPAS, ainsi que pour la Commune, une année de transition qui permettra aux nouvelles équipes en place de mener à bien une série de chantiers visant à réduire de façon durable les frais de fonctionnement de nos institutions. Pour cela plusieurs pistes sont sur la table, comme la mutualisation de services de support entre la Commune et le CPAS, le renforcement des synergies existantes (marchés publics communs, achats groupés) ou encore une gestion conjointe des infrastructures.

Pour les années à venir, le CPAS pourra par ailleurs bénéficier d'une bouffée d'oxygène grâce à la finalisation du chantier de rénovation de la maison de repos.

Ainsi, dans les projections du plan triennal, vous verrez que l'intervention communale pour l'année 2020 est réduite d'un montant de 343.529,43 € par rapport à l'exercice 2019, en grande partie grâce à l'augmentation des recettes liées au retour d'exploitation de la Maison de repos du CPAS à pleine capacité (20 lits supplémentaires, soit potentiellement 22,73 % d'augmentation du chiffre d'affaire).

Avec cet outil flambant neuf, nous pourrons entamer en toute sérénité une réflexion sur la façon d'optimiser la gestion financière de notre Maison de Repos, qui reste au cœur de notre politique d'accueil des aînés centrée sur l'être humain.

En assurant une offre d'hébergement de qualité à prix abordables, en fonction des capacités contributives de nos résidents, tout en travaillant sur l'image et l'attractivité de l'établissement, nous avons pour objectif d'assurer un taux de remplissage à 100% de sa capacité.

La thématique des aînés en général figurera d'ailleurs parmi les priorités de cette majorité au cours de la prochaine législature.

Ainsi, notre Comité spécial de la Maison de Repos, anciennement chargé uniquement de la gestion de notre résidence, se verra doté de compétences plus larges et rebaptisé Conseil spécial des Aînés.

Son objectif sera de développer une approche globale de l'accompagnement des aînés à Jette, avec comme point central le maintien des seniors le plus longtemps possible à domicile.

Le Conseil spécial des Aînés bénéficiera dans cette tâche de l'appui d'un groupe de travail spécialisé ainsi que des nombreux outils créés au cours de la précédente législature, tels que le Centre de jour VIVA JETTE et le Point d'Info Seniors, qui seront les moteurs de la réflexion.

A côté des aînés, une grande attention sera apportée au soutien des familles et à la lutte contre la pauvreté infantile. Au moyen d'interventions financières pour les activités scolaires, extrascolaires et socio-culturelles, le CPAS veillera à soulager les ménages tout en contribuant à leur épanouissement au sein de notre Commune.

Le projet « 1000 jours pour mon enfant », développé au moyen de subsides fédéraux, permettra à notre service social d'aller encore plus loin dans l'accompagnement personnalisé des familles vulnérables, en proposant aux jeunes parents de suivre un parcours centré sur plusieurs thématiques (cuisine saine, parentalité, culture, bien-être,...).

Grâce à ce coaching, le CPAS encourage les familles vulnérables à adopter de saines habitudes dès les premières années de vie, avec un gain pour la santé et le bien-être des tout petits. Une forme d'investissement pour les générations futures.

D'autres initiatives individuelles ou collectives auront pour objectif de favoriser le développement social de nos bénéficiaires avec un accent marqué pour des projets socio-culturels : théâtre participatif, collaborations avec les centres culturels et participation aux événements de la Commune, programme article 27, ou encore animations à la Maison de repos.

Dans d'autres domaines, notre service social poursuivra les actions menées au cours des dernières années tout en les renforçant en fonction des besoins.

Je pense notamment à l'épicerie solidaire CABA Jette, qui a désormais trouvé son rythme de croisière et dispose du potentiel pour développer ses activités et toucher un public plus large ; au projet VIVAMOB, transport de personnes à mobilité réduite, dont nous ferons une première évaluation cet été ; à nos équipes de médiation de dette, aux cellules énergie et logement, qui offrent des réponses concrètes à notre public dans le besoin ; ou encore à la coordination sociale et ses nombreuses associations qui démontrent au quotidien par leur dynamisme toute l'utilité du réseau associatif jettois.

Avec l'installation de cette nouvelle équipe au Conseil de l'action sociale et au Comité spécial du service social, il sera important de se mettre d'accord rapidement sur les lignes de conduite en matière d'aide sociale. Tout en conservant une approche centrée sur l'équilibre entre les droits et les devoirs de nos bénéficiaires, nous prendrons le temps, avec nos conseillers et notre service social, de définir notre vision politique pour les six prochaines années.

A cet égard, il me semble important de distinguer les conditions de fond d'accès aux droits sociaux d'une part, et les moyens formels de faire valoir ces droits d'autre part.

Je souhaite mettre à profit les prochaines années pour faciliter davantage les démarches formelles nécessaires à l'octroi d'une aide du CPAS.

Il relève de la responsabilité d'une administration en phase avec son temps de simplifier les procédures et de supprimer les obstacles administratifs pour le public, de sorte que seule la situation sociale des demandeurs d'aide soit prise en compte dans le cadre des enquêtes sociales du CPAS.

Dans le prolongement du projet KIS & WRITE qui a permis de simplifier les courriers à destination de nos bénéficiaires, je souhaite encore améliorer l'information et la communication avec notre public.

Une priorité portera sur la création de services en ligne afin de limiter les déplacements et faciliter les échanges avec nos assistants sociaux (prise de rendez-vous, envoi de documents,...), tout en maintenant un service efficace et convivial au niveau de notre nouvel espace d'accueil.

Pour autant, les bénéficiaires du CPAS seront également rappelés à leurs obligations, l'aide du CPAS n'ayant pas vocation à se substituer sur la durée à l'autonomie de ses bénéficiaires.

En tenant compte du parcours de vie de chaque individu, de ses atouts et ses faiblesses, il sera demandé à nos bénéficiaires de s'inscrire dans un projet personnalisé répondant à des objectifs réalistes et équitables, comme le prévoit la législation

Si le nombre de bénéficiaires du CPAS de Jette est resté relativement stable au cours des dernières années, notamment au regard de l'augmentation de la population de la Commune, nous avons par contre constaté un écart grandissant avec le marché du travail, dont notre public est de plus en plus éloigné pour diverses raisons : santé physique et mentale, frein de la langue, fracture numérique, précarité sociale,...

Pour bon nombre de nos bénéficiaires, il est nécessaire de prévoir une phase d'accompagnement préalable à la recherche d'emploi, relevant de l'activation sociale au sens large. Cours de langue, d'alphabétisation ou de citoyenneté, tables de conversation, ateliers collectifs, recherche de logement,... autant de moyens que nous mettrons en œuvre et qui doivent mener nos bénéficiaires vers davantage d'autonomie et de responsabilisation.

Dans une phase ultérieure, notre Pôle Emploi et Formation poursuivra son travail de mise à l'emploi, en collaboration avec les autres acteurs du secteur comme Actiris, la Commune et l'ALE.

Dans l'exercice de cette mission, le CPAS de Jette s'engage à accompagner ses bénéficiaires tout au long du processus d'insertion par le travail.

En amont tout d'abord, par l'organisation d'ateliers et de formations thématiques complémentaires aux tables de recherche d'emploi, avec un travail approfondi de valorisation des compétences et la définition d'un projet professionnel individualisé.

Au moyen des contrats de travail « article 60 » ensuite, en augmentant les standards de qualité, dans la lignée des nouvelles modalités définies par le pouvoir régional. Dans cette optique, le CPAS de Jette accordera une place prioritaire à la qualité des emplois créés dans le cadre de la mesure « article 60 ». Avec une attention particulière pour les mesures d'encadrement et de formation prévues par les partenaires qui font appel aux services de nos travailleurs.

Plus que jamais, la qualité devra primer sur la quantité, et le CPAS de Jette lui-même tiendra un rôle d'exemplarité envers ses propres travailleurs, en particulier pour le contingent actif au sein de la Maison de repos.

Enfin, au moment décisif de la sortie du contrat article 60, le CPAS poursuivra son accompagnement individualisé afin de garantir la transition vers l'emploi, en lien étroit avec Actiris et les autres partenaires de la Maison de l'Emploi.

Dans cette matière, il faut encore mentionner ce projet ambitieux et innovant initié dans le cadre du Contrat de Quartier Magritte : le « Job Coaching » qui vise à offrir un suivi personnalisé au public du quartier avec un focus envers les jeunes dont certains ne sont actuellement répertoriés auprès d'aucun organisme public.

Enfin, en fonction des opportunités liées à d'éventuels appels à projets subsidiés, le CPAS de Jette reste intéressé par le développement d'un projet d'économie sociale alliant mise à l'emploi et formation.

Autant de moyens d'action au service de l'emploi des Jettois, qui doivent être soutenus par une infrastructure à la hauteur de nos ambitions. La situation est connue de longue date : les locaux actuels du Pôle Emploi et Formation ne permettent pas aux équipes de travailler dans de bonnes conditions. En raison de la localisation en sous-sol, mais aussi d'une série de problèmes liés au bâtiment, l'équipe du PEF demande depuis plusieurs années de trouver une solution permettant d'accueillir le public et les membres du personnel dans de bonnes conditions.

Plusieurs pistes de déménagement ont déjà été étudiées, mais l'une d'entre elles recueille ma préférence, puisqu'elle permettrait de rapatrier ce service sur le site du CPAS, donc plus proche de l'ensemble de notre service social. Il s'agit de la reconversion de la conciergerie du CPAS – dont la fonction a été supprimée en 2016. Ce site présente en effet un grand potentiel, c'est la raison pour laquelle une étude de faisabilité sera menée très prochainement avec le soutien des équipes communales.

Bien entendu, nous ne pourrons réaliser l'ensemble de ce programme ambitieux sans le concours d'une administration efficace et déterminée, qu'il faudra placer dans les meilleures conditions. Tant pour notre service social que pour l'ensemble de nos services de support, nous ambitionnons un management performant et tourné vers l'avenir, libéré autant que possible des lourdeurs administratives.

L'objectif sera d'augmenter notre efficacité tout en améliorant les conditions de travail de notre personnel – et contribuer ainsi à développer l'attractivité du CPAS de Jette en tant qu'employeur.

Ensemble avec notre Secrétaire et son staff, nous poursuivrons ce travail d'optimisation, en tenant compte également du contexte institutionnel. Ainsi, l'entrée en vigueur prochaine de la nouvelle Ordonnance sur les CPAS aura pour effet de modifier sensiblement le paysage organisationnel de notre institution.

La colonne vertébrale des CPAS bruxellois est amenée à évoluer, puisque le texte prévoit entre autre la création d'un poste de directeur financier (anciennement le poste de Receveur), un directeur des ressources humaines, ou encore la mise en place d'un système de contrôle interne.

En tenant compte également des propositions d'évolution telles que détaillées dans le mémorandum de l'administration, nous aurons matière à travailler ensemble sur l'actualisation de l'organigramme du CPAS. Il s'agira d'un dossier prioritaire pour préparer l'avenir.

L'avenir, c'est une organisation où l'outil informatique et la numérisation sont au cœur du développement. Parmi les gros chantiers : la mise en place du télétravail, la digitalisation des documents, et l'amélioration de nos services en ligne, j'en ai déjà parlé.

L'avenir, c'est aussi une administration exemplaire d'un point de vue environnemental : avec la concrétisation du plan d'action Agenda 21 et la mise en œuvre au cours de l'année prochaine du plan régional d'installation de panneaux photovoltaïques sur l'ensemble du site.

Enfin l'avenir c'est une organisation irréprochable sur le plan de la gouvernance interne et des principes d'organisation. Les processus d'évaluation du personnel, la politique de bien-être au travail, la réalisation d'un plan de formation moderne et ambitieux, et globalement la diminution de l'absentéisme au travail, autant d'objectifs concrets dans lesquels nous soutiendrons notre administration, en nous appuyant sur l'expérience de la Commune.

Entre autres mesures, je demanderai par ailleurs de distinguer clairement à l'avenir les fonctions administratives et politiques en n'autorisant plus le détachement à temps partiel de fonctionnaires du CPAS vers des fonctions politiques complémentaires (cabinets régionaux ou fédéraux,...).

La communication interne fera l'objet de toute notre attention. Faiblesse au cours de la précédente législature, elle avait été pointée par les syndicats comme déficiente. Nous mettrons tout en œuvre pour l'améliorer, par la mise en place d'une cellule de communication interne appuyée par les outils nécessaires (intranet, who's who,...)

Enfin, avec le projet VISION'AIR 1090, charte des missions et valeurs du CPAS de Jette élaborée au cours de la précédente législature, nous souhaitons faire du respect, de la justice, de la solidarité, de la reconnaissance, et de la bienveillance, des valeurs vivantes à chaque étage, dans chaque bureau.

Comme vous le voyez, c'est en mettant nos forces en commun, en se montrant ambitieux et créatifs que nous pourrons nous concentrer sur notre mission principale, à savoir l'aide sociale pour les citoyens jettois.

Je vous remercie pour votre attention

Brigitte De Pauw
Présidente du CPAS de Jette

